

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Espace Numérique Partagé

2026

Pour avoir accès à l'espace numérique, il est indispensable de :

- Prendre connaissance et accepter le règlement général de l'Écolieu et sa charte
- Prendre connaissance et accepter ce présent règlement lié à l'usage de l'espace
-

... Rien est figé ; tout peut évoluer ...

INFOS PRATIQUES

- Personne référente : Une personne parmi les inscrits à tour de rôle
- Horaires : 24h/24 – remplir la fiche de réservation dans l'agenda et demander le code à la personne référente.
- Accès : Les clefs sont déposées dans la boîte à code ; le dernier qui part les remet dans la boîte en brouillant le code.
- WIFI : les identifiant et mot de passe sont indiqués dans le cahier de liaison.
- Avant de quitter la salle : je range mes affaires, nettoie mes saletés et, si je suis la dernière personne à partir, je baisse le chauffage, ferme les fenêtres, vérifie que la chatte de l'Écolieu est sortie, remets la clef dans la boîte codée et brouille le code.
- Entretien des lieux : Le grand ménage se fera ensemble 2 fois par an.
- En cas de problème je contacte la personne référente.
- Un cahier de liaison est à disposition pour communiquer entre utilisateurs. Il contient les noms, n° de téléphone des utilisateurs de l'espace, le nom du référent en service ainsi que les n° de téléphone de personnes ressources en cas de problème ciblé.
- Attention au sol ciré pendant les installations et désinstallations du mobilier.
- Les toilettes sèches à compost seront utilisées selon le mode d'emploi affiché.

LES TARIFS – LES SERVICES

- Pourquoi payer ?
L'Écolieu du Portail est un bien commun, appartenant à 2 associations à but non lucratif, associées dans la SCI Les Pieds sur Terre : l'association *Du Grain à Moudre* (activités ouvertes au public) et l'association *Pailles* (permanents et habitants). Aucun enrichissement personnel. La SCI a construit en empruntant à des personnes. Votre contribution participera au remboursement des emprunts, au paiement des charges d'électricité, chauffage, abonnement Internet, impôts locaux,...
- Les services
 - Poste personnel fixe réservé, y compris accès à la salle de réunion : 80€/mois
 - Poste partagé, utilisation 1 jour/semaine (ou 2 ½ journées – ou 4 jours/mois), y compris accès ponctuel à la salle de réunion, avec réservation d'une plage horaire sur inscription dans l'agenda partagé en cochant les heures d'utilisation effectives : 20€/mois
 - Poste équipé à disposition pour les nomades adhérents à l'association « *Du Grain à Moudre* » : 1€/heure
 - Salle de réunion, avec réservation au préalable sur l'agenda : 5€ à la demi-journée
 - Utilisation du photocopieur : Prix à la copie (1 recto-verso = 2 copies), papier fourni en A4
- A4 N&B/couleur : 0,10€/unité
- A3 N&B/couleur : 0,20€/unité
- Noter le nombre de copies réalisées dans le cahier de liaison
- Coin café/thé : participation aux frais dans la cagnotte prévue à cet usage

POUR AVOIR ACCÈS

Il faut :

- Être adhérent à l'association *Du Grain à Moudre* qui gère les relations avec le public sur l'Écolieu et avoir versé ma cotisation pour l'année civile.
- Avoir choisi l'abonnement adapté à mon cas
- Avoir mis en place le paiement de mon abonnement pour l'année civile
- Pour les visiteurs occasionnels (stagiaires, woofers, ou autres invités) : tous doivent être parrainés par un adhérent

À QUELLES CONDITIONS

- M'être inscrit(e) à l'avance sur l'agenda dans la colonne correspondante à mon choix
- Participer à l'entretien des espaces
- Laisser mes coordonnées pour être joignable
- Prendre mon tour pour le rôle de référent

DU BON USAGE DE L'ESPACE DE BUREAUX ET DE LA SALLE DE RÉUNION

- AGENDA : Il servira en fin d'année à faire le bilan de l'occupation de chacun vis à vis du prix payé. En cas de changement de dernière minute, vérifier que le poste est libre et corriger l'agenda en conséquence.
- Pour l'utilisation du poste équipé à disposition, suivre le mode d'emploi affiché, mettre 1€/heure dans la cagnotte prévue à cet usage.
- En tant qu'utilisateur d'un espace collectif, la **confidentialité** est de mise (par ex. ne pas divulguer des informations entendues dans l'espace commun)
- Le respect de la loi : ne pas télécharger ou visionner de contenus illicites, indécents et/ou illégaux, via le réseau Internet de l'espace, y compris sur les postes privés

POUR UN VOISINAGE HEUREUX AFIN QUE CHAQUE PERSONNE PROFITE PLEINEMENT DE L'ESPACE SANS SE PRENDRE LA TÊTE

- La convivialité adoucit le travail
- La discrétion : par ex. ne pas fouiller dans les affaires laissées sur place par d'autres
- Le silence (relatif) : être raisonnable quant au niveau de bruit généré afin de respecter les autres personnes qui utilisent le même espace de travail ; la musique s'écoute avec les écouteurs ; les appels téléphoniques se font en dehors de la salle ; le son des ordinateurs et des téléphones sont coupés
- Le rangement : maintenir les espaces communs dégagés et ranger ses affaires
- Ne pas fumer dans les locaux

... du bon sens et de la communication pour les cas où on ne peut pas respecter les règles à la lettre !...

PERTE, VOL, DÉGÂTS

Le matériel laissé dans l'espace est sous la responsabilité de son propriétaire. L'association *Du Grain à Moudre* décline toute responsabilité en cas de perte, de vol et de dégâts. Il est recommandé aux membres de contracter une assurance vol simple valable hors du domicile.

AFFICHAGE ET COMMUNICATION

- Prendre régulièrement connaissance de l'affichage propre au lieu
- Remplir à mesure le cahier de liaison : copies réalisées, problèmes constatés
- Réunions de régulation entre utilisateurs de l'espace à prévoir 1 fois par trimestre
- Le panneau d'affichage contre la baie vitrée est réservé à l'Écolieu ; pour afficher une information, il faut passer par le référent

MERCI BEAUCOUP ET JOYEUX MOMENTS AU PORTAIL